



Le 10 novembre 2020

Direction Action Sociale et Insertion
Service Accueil, Aides et Accompagnement Social
SL/MG/GC

Avis de vacance interne/externe

SERVICE ACCUEIL, AIDES ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL
Assistant-e socio-éducatif-ve / référent-e APA

Emploi à temps complet relevant du cadre d'emploi d'assistant socio-éducatif (catégorie A)

AU PLUS TARD LE JEUDI 10 DECEMBRE 2020
DELAI DE RIGUEUR

Sous la responsabilité du responsable du service Accueil, aides et accompagnement social, l'assistant socio-éducatif interviendra sur les missions relatives à l'accompagnement social global des personnes âgées formulant une demande d'Allocation Personnalisée pour l'Autonomie (APA) à domicile et à l'évaluation des demandes d'APA.

MISSION DU SERVICE :

Le CCAS de Saint Martin d'Hères mène au sein de la Direction Action sociale et insertion :

- une politique de prévention et d'animation de la vie sociale à partir des cinq maisons de quartier de la commune (agrément CAF),
- une politique de soutien aux personnes confrontées à différents facteurs d'exclusion.

A ce titre, le service Accueil, aides et accompagnement social exerce différentes missions :

- l'accueil principal du CCAS qui permet écoute, réponse et orientation,
- un soutien individualisé aux habitants dans leurs démarches d'accès aux prestations d'aide sociale et aux droits (instruction des dossiers d'aide sociale légale, de RSA, d'APA, domiciliation des personnes sans domicile stable...)
- des aides financières facultatives pour les ménages en difficultés sociales et financières
- l'accompagnement social des allocataires du RSA isolés et en couple sans enfant (orientés par le Département)
- l'évaluation médico-sociale APA et l'accompagnement social des bénéficiaires de l'APA
- l'accompagnement social au titre du logement (impayés de loyer et de charges, expulsions, précarité énergétique, OPAH, référent hébergement)
- service ressource et accueil d'habitant en demande spécifique

Centre Communal d'Action Sociale

111 avenue Ambroise Croizat, CS 50007

38401 Saint-Martin-d'Hères Cedex - Tél. 04 76 60 74 12

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à M. le Président du CCAS

Activités

Evaluation médico-sociale APA :

- Evaluer au domicile le degré d'autonomie et les besoins de la personne âgée demandeuse de l'APA et domiciliée sur la commune de Saint-Martin-d'Hères.
- Elaborer, mettre en œuvre et suivre un plan d'aide personnalisé.
- Assurer le suivi des situations et adapter les aides aux besoins de l'utilisateur.
- Participer aux réunions d'Equipe Médico-Sociale.

Accompagnement social des bénéficiaires de l'APA :

Selon l'évaluation des besoins identifiés, un accompagnement social est proposé. Le travailleur social conseille, oriente, accompagne et aide les personnes âgées et leurs familles connaissant des difficultés sociales. L'accompagnement porte sur :

- le projet de vie de la personne,
- l'accès aux droits,
- l'accompagnement budgétaire,
- l'accompagnement sur les questions d'hébergement et de logement,
- l'information et l'accompagnement pour la mise en place des mesures de protection,
- l'orientation vers des structures d'hébergement pour personnes âgées lorsque le maintien à domicile n'est plus possible,
- le soutien dans les démarches de santé,
- l'évaluation et la protection des situations de mise en danger de la personne.

Ces activités ont lieu majoritairement dans le cadre de visites à domicile.

Participation à l'activité générale du service :

- Effectuer un renfort ponctuel nécessaire à la continuité du service sur l'ensemble des missions du service.
- Participer aux actions collectives mises en place pour répondre aux besoins du public, participer à la réflexion sur de nouvelles actions.
- Travailler en transversalité avec les autres services du CCAS, notamment avec les services de la direction action sociale gérontologique.
- Evaluer son activité et contribuer à la rédaction des rapports d'activité.
- Contribuer par sa connaissance des publics accompagnés à l'analyse des besoins sociaux.
- Participer à l'accueil, l'évaluation, l'orientation / traitement des demandes des habitants.
- Participer à la réflexion du service et de la Direction Action Sociale et Insertion sur les problématiques repérées.

Compétences	
Savoirs-faire et qualités	Connaissances
<p>Capacité d'évaluation, d'analyse et de synthèse dans une vision globale du soutien à domicile de la personne âgée et de son entourage.</p> <p>Capacité à susciter l'échange.</p> <p>Capacité à aller chercher l'information.</p> <p>Capacité d'organisation et de gestion du temps.</p> <p>Bonne connaissance des techniques rédactionnelles et orthographiques.</p> <p>Bonne connaissance des techniques de communication orale.</p> <p>Confidentialité – déontologie.</p> <p>Adaptabilité (institutions, usagers et publics, partenaires, évolutions du métier, capacité à intégrer le contexte local dans son travail).</p> <p>Empathie (éthique et non jugement) et juste distance professionnelle.</p> <p>Bienveillance.</p> <p>Esprit d'initiative.</p> <p>Sens du travail en équipe et avec des partenaires pluridisciplinaires.</p> <p>Sens du service public</p>	<p>Du public âgé et des problématiques de vieillissement à domicile.</p> <p>Des outils de lutte et moyens de recours contre les différentes formes de précarité.</p> <p>Du cadre réglementaire et des dispositifs de l'action sociale et gérontologique.</p> <p>Des méthodes et outils d'évaluation.</p>

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public, des techniques de travail et des organisations.

Conditions d'exercice particulières	Conditions d'accès
<p>Organisation des congés permettant la continuité du service public.</p>	<p>Recrutement statutaire (titulaire ou lauréat de concours) ou à défaut contractuel.</p> <p>Etre titulaire du Diplôme d'Etat d'Assistant de service social</p> <p>Une expérience en accompagnement social individuel serait appréciée.</p> <p>Permis B souhaité.</p>

Avantages et participation de l'employeur

Sans condition d'ancienneté

Plan de déplacement de l'administration : remboursement à hauteur de 70% de l'abonnement (plafond de 86,16€/mois).

Mutuelle labellisée FPT : participation selon la composition de la famille

Prévoyance labellisée FPT : participation selon l'indice

Sous condition de 3 mois d'ancienneté :

Prime annuelle : versée en 2 fois (juin et novembre)

Proposition d'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) donnant droit à des prestations et avantages (loisirs, culture, événements, familiaux...)

Restaurant collectif

Les agents relevant du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs, intéressés par cet emploi, voudront bien faire acte de candidature, **sous couvert de leur chef de service**, à Monsieur le Président du CCAS.

Axelle CHALAMET
Directrice du CCAS

